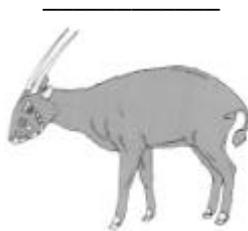


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session du Comité pour les animaux
Hanoi (Viet Nam), 30 juillet – 3 août 2001

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

Le présent document a été préparé par Mme Susan S. Lieberman, représentante de la région Amérique du Nord.

Changements dans les autorités scientifiques du Mexique

1. En décembre 2000, les autorités scientifiques mexicaines ont été transférées de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) à la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (CONABIO, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité). Les nouvelles autorités scientifiques mexicaines comprennent:
 - a) Hesiquio-Benítez, biologiste, CONABIO (Responsable des autorités scientifiques)
 - b) Yolanda Feria-Cuevas, CONABIO (Coordonnatrice des autorités scientifiques)
 - c) Patricia Dávila, *Universidad Nacional Autónoma de México* (représentante suppléante de l'Amérique du Nord au Comité pour les plantes)
 - d) Rodrigo A. Medellín, UNAM (représentant suppléant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux).

Changements dans les autorités scientifiques du Canada

2. Le 1^{er} mars 2001, Bertrand von Arx a remplacé Charles Dauphine (parti à la retraite) auprès des autorités scientifiques CITES et en tant que coordonnateur international à Environnement Canada (EC), au Service canadien de la faune (SCF), division Espèces en péril. Il sera donc aussi appelé à s'occuper des questions relatives aux taxons non chlorophylliens.

Sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux aux Etats-Unis d'Amérique

3. L'*US Fish et Wildlife Service* (USFWS) a accueilli les sessions du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux du 7 au 15 décembre 2000, au *National Conservation Training*

Center (NCTC) à Shepherdstown, Virginie-Occidentale, Etats-Unis d'Amérique. Une réunion conjointe des deux Comités a eu lieu du 7 au 9 décembre 2000, pour discuter des critères d'amendement des annexes CITES (résolution Conf. 9.24). La 16^e session du Comité pour les animaux et la 10^e session du Comité pour les plantes ont eu lieu du 11 au 15 décembre 2000. L'USFWS a été très fier d'accueillir ces sessions très fructueuses au NCTC – les premières du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes à être organisées aux Etats-Unis d'Amérique dans toute l'histoire de la CITES.

Examen des critères d'inscription

4. Les Etats-Unis d'Amérique s'emploient activement à appliquer la décision 11.2 concernant la révision des critères d'amendement des Annexes I et II (résolution Conf. 9.24). Mme Susan Lieberman, en charge des autorités scientifiques américaines et représentante de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux, a été désignée par le président de ce Comité pour siéger au Groupe de travail sur les critères. Elle a participé à la première réunion de ce groupe tenue à Canberra, Australie, en août 2000, ainsi qu'à la deuxième, tenue en Espagne en mai 2001. Mme Lieberman agit en coordination avec les autorités scientifiques du Mexique et du Canada concernant la révision des critères d'inscription (espèces animales et espèces végétales); ses commentaires à ce sujet reflètent la contribution de l'ensemble des Parties d'Amérique du Nord. Les Etats-Unis d'Amérique ont soumis d'abondants commentaires en réponse à la notification aux Parties 2000/51 sur les critères d'inscription. L'USFWS a accueilli la deuxième réunion conjointe du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes aux Etats-Unis d'Amérique, du 7 au 9 décembre 2000, au *National Conservation Training Center*, à Shepherdstown, Virginie-Occidentale. Cette réunion conjointe avait pour but de discuter de la révision des critères d'inscription aux annexes CITES; les trois pays d'Amérique du Nord ont participé activement aux discussions.

Examen des annexes

5. A la 15^e session du Comité pour les animaux, tenue à Madagascar du 5 au 9 juillet 1999, les Etats-Unis d'Amérique ont proposé de réviser l'inscription de quatre taxons aux annexes CITES dans le cadre du processus en cours. Il s'agit des taxons suivants: saiga (*Saiga tatarica*), faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et coraux noirs (*Antipatharia* spp.) Des questionnaires ont été envoyés à tous les Etats des aires de répartition de ces taxons et les autorités scientifiques ont préparé des analyses détaillées de l'état de ces espèces, dans le contexte de la résolution Conf. 9.24. Ces documents ont été soumis au Secrétariat puis discutés à la 16^e session. Suite aux discussions de cette session, l'étude sur *Falco peregrinus* a fait l'objet d'un examen approfondi avant d'être soumise à la 17^e session. Les Etats-Unis d'Amérique ont accepté d'examiner l'inscription de *Cnemidophorus hyperythrus* dans le cadre de la prochaine phase et de soumettre un document à la 17^e session.
6. Le Mexique a proposé à la 16^e session de mener des études similaires sur la salamandre du Mexique (*Ambystoma mexicanum*) et le totoba (*Cynoscion macdonaldi*) en vue de la 17^e session et a en outre proposé d'effectuer des études sur l'ara rouge (*Ara macao*) et la tortue de Tabasco (*Dermatemys mawii*).

Commerce important

7. Les Etats-Unis d'Amérique, notamment par le biais leurs autorités scientifiques, ont été très actifs au Comité pour les animaux sur toutes les questions d'application de la résolution Conf. 8.9. Les autorités scientifiques ont collaboré avec le président du Comité pour les

animaux et le Secrétariat CITES à l'élaboration et à la mise en place de projets sur *Saiga tatarica* et *Moschus* spp.

8. En réponse à des demandes du Secrétariat CITES, les autorités scientifiques et les organes de gestion ont soumis des informations détaillées au Secrétariat le 26 janvier et le 22 mars 2001, indiquant et expliquant quels processus et facteurs biologiques sont évalués avant l'émission d'un avis de commerce non préjudiciable conformément à la CITES, concernant les *Acipenseriformes* indigènes aux Etats-Unis d'Amérique. Durant la phase IV de l'étude du commerce important, et conformément à la décision 11.58 (sur le commerce des esturgeons et des spatules), le Secrétariat a posé plusieurs questions aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada sur les quotas intergouvernementaux, les avis de commerce non préjudiciable et le commerce durable des espèces d'esturgeons nord-américaines. Ces pays ont fourni une explication commune sur leurs programmes nationaux et internationaux de gestion des stocks conjoints d'*Acipenseriformes* et sur les effets de ces programmes sur l'application de l'Article IV pour ces taxons.
9. A la 16^e session, suite à des discussions informelles sur les exportations de tortues terrestres de Madagascar avec des membres du Comité pour les animaux, le Secrétariat, d'autres Parties et des ONG, l'USFWS a pris l'initiative d'étudier les importations des Etats-Unis d'Amérique ainsi que les niveaux du commerce mondial de certains reptiles vivants exportés ces dernières années de Madagascar. Ces espèces avaient été incluses dans une phase antérieure de l'étude sur le commerce important et fait l'objet de la notification aux Parties n° 833, en 1995. Après la 16^e session, l'organe de gestion et les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique fait des recherches et préparé un document d'information indiquant les exportations de Madagascar de ces dernières années, lesquelles se sont révélées supérieures aux quotas d'exportation signalés au Secrétariat. Ce document a été soumis à la 17^e session du Comité. L'USFWS continuera d'évaluer le rôle des Etats-Unis d'Amérique en tant que pays d'importation d'espèces sauvages de Madagascar.
10. L'organe de gestion et les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique ont également collaboré avec le Secrétariat et le président du Comité pour les animaux à l'examen du niveau des importations des Etats-Unis d'Amérique, de spécimens de tortues à queue plate (*Pyxis planicauda*), et à l'inclusion de cette espèce dans la phase V de l'étude du commerce important.

Commerce de tortues d'eau douce et de tortues terrestres en Asie du sud-est

11. Suite aux discussions de la 15^e session du Comité pour les animaux, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne ont décidé de parrainer conjointement un document sur ce commerce. Soumis à la CdP11, ce document a donné lieu à des discussions très fructueuses et à l'adoption de deux décisions et d'une résolution. Les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique ont financé un atelier sur le commerce des tortues d'Asie, tenu au Cambodge en décembre 1999, dont les résultats ont été communiqués à la CdP11. Les autorités scientifiques et l'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique ont des contacts étroits avec des herpétologistes qui travaillent activement sur cette question. Les Etats-Unis d'Amérique sont un membre actif du groupe de travail établi à la 16^e session et participent aux discussions du Comité pour les animaux (sur la base de la décision 11.93), ainsi qu'à la préparation d'un atelier technique sur cette question (sur la base de la décision 11.150). Les Etats-Unis d'Amérique ont en outre alloué des fonds considérables (USD 22 000) pour la réalisation de cet atelier, provenant de fonds excédentaires de la contribution volontaire du Département d'Etat américain au fonds d'affectation spéciale CITES.

Commerce de *Tursiops truncatus ponticus*

12. En réaction à la décision 11.91, adoptée à la CdP11, demandant au Comité pour les animaux d'évaluer les questions de conservation et de commerce de *Tursiops truncatus ponticus*, les Etats-Unis d'Amérique ont soumis à la 16^e session un document sur l'état et le commerce de l'espèce. Ce pays participe activement au groupe de contact informel établi par la 16^e session sur cette question.

Conservation des hippocampes et autres membres de la famille des Syngnathidae

13. En réaction aux discussions et à la décision 11.97 de la CdP11, les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique et le représentant de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux ont agi en coordination avec le Projet Hippocampe et d'autres ONG concernées par la conservation des syngnathidae. Travaillant en collaboration avec le Secrétariat et le Projet Hippocampe, le représentant régional a soumis à la 16^e session un document sur l'application de la décision 11.97. Les Etats-Unis d'Amérique continuent de collaborer avec les Parties et les ONG intéressées à l'application de la décision 11.97. Ils ont également alloué des fonds considérables (USD 22 000) pour l'atelier technique demandé par la décision 11.97, provenant de fonds excédentaires de la contribution volontaire du Département d'Etat américain au fonds d'affectation spéciale CITES.

Dialogue des Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée

14. A l'initiative de plusieurs pays de l'aire de répartition de cette espèce dans les Caraïbes, le Secrétariat CITES a organisé la première réunion du dialogue CITES sur la tortue imbriquée, qui s'est tenue sous l'égide du Gouvernement mexicain. Pour la région, les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique ont participé à la réunion tenue à Mexico du 15 au 17 mai 2001. La délégation américaine comptait des représentants de l'USFWS, de l'*US National Marine Fisheries Service*, de l'Etat de Floride, du Commonwealth de Porto Rico et des îles Vierges américaines. Cette réunion s'est tenue sous les auspices du Mexique et a bénéficié d'une contribution financière importante des Etats-Unis d'Amérique (USD 45 000) provenant de fonds excédentaires de la contribution volontaire du Département d'Etat américain au fonds d'affectation spéciale CITES et de fonds versés par l'*US National Marine Fisheries Service* au Secrétariat CITES. Les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique continuent de collaborer étroitement à des projets de conservation des tortues marines.

Commerce des coraux durs

15. Les Etats-Unis d'Amérique participent activement au groupe de travail établi par le Comité pour les animaux pour analyser le commerce des coraux durs. L'action menée par ce groupe pour rationaliser et améliorer l'établissement des rapports sur le commerce des coraux ont abouti à l'adoption de la résolution Conf. 11.10 à la CdP11, à un dialogue permanent au sein du groupe de travail, et à des réunions fructueuses à la 16^e session. Le groupe de travail a adopté un projet de manuel d'identification pour les coraux de la région indo-pacifique faisant l'objet d'un commerce; le Secrétariat enverra la version finale de ce manuel aux Parties en 2001. Les Etats-Unis d'Amérique travaillent également à la rédaction d'un rapport sur la mariculture des coraux pour ce groupe, pour faciliter les discussions sur d'éventuels nouveaux codes de source pour les coraux d'élevage faisant l'objet d'un commerce. Tandis que le groupe poursuivra ses efforts, les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique continueront d'agir sur cette question en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux (notamment le *National Marine Fisheries Service*), ainsi qu'avec le Mexique et le Canada.

Commerce des échantillons à des fins de recherche susceptibles de se dégrader avec le temps

16. Les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique ont agi en coordination avec les autres pays de la région Amérique du Nord sur cette question, notamment avec le Mexique, ainsi qu'avec plusieurs institutions américaines de recherche. Les Etats-Unis d'Amérique sont en train de compiler et d'analyser des données sur les espèces couramment commercialisées sous forme d'échantillons destinés à la recherche médicale. Ces renseignements devraient aider ce pays et d'autres Parties à résoudre les problèmes d'application liés au commerce de ce type d'échantillons.

Financement des projets

17. Les Etats-Unis d'Amérique ont alloué des fonds considérable (USD 45 000) pour des projets en relation avec le Comité pour les animaux, provenant de fonds excédentaires de la contribution volontaire du Département d'Etat américain au fonds d'affectation spéciale CITES. Une partie de ces fonds devrait aller à des projets de terrain sur des espèces faisant l'objet d'un commerce important (par exemple, saïga, porte-musc, pangolins d'Asie - *Manis* spp.). En outre, les autorités scientifiques ont alloué des subventions pour permettre:

- a) à un scientifique/spécialiste de la conservation russe de mener diverses activités de conservation relatives au saïga en Kalmoukie (Fédération de Russie), et
- b) à trois spécialistes internationaux de mettre sur pied des ateliers sur les techniques d'étude de terrain pour la tarentule de l'hémisphère oriental (*Poecilotheria* spp.) en Inde et au Sri Lanka.

Les Etats-Unis d'Amérique organisent un atelier de formation CITES au Belize

18. L'USFWS, avec l'appui de l'*Animal and Plant Health Inspection Service*, rattaché à l'*US Department of Agriculture*, a organisé un atelier à San Ignacio, Cayo, Belize, du 19 au 23 février 2001, afin de dispenser à des participants des gouvernements du Belize, des Bahamas, de la Barbade et de la Jamaïque, une formation portant notamment sur l'application de la CITES par les organes de gestion et les autorités scientifiques, l'identification de spécimens d'espèces CITES végétales et animales par les agents d'inspection, et les techniques d'inspection des espèces animales et végétales. Des représentants de chaque pays ont également donné des explications sur la structuration et l'application de la CITES dans leurs pays. Cet atelier de formation visait à doter les pays participants Parties à la CITES, du savoir-faire et des techniques nécessaires à la pleine application de la Convention. De l'avis général des participants, cet atelier leur a permis d'acquérir une meilleure compréhension de la CITES, qui devrait les aider à appliquer la Convention plus efficacement. De plus, cet atelier a ouvert des voies de communication à l'intérieur même du Belize entre l'organe de gestion et les membres des autorités scientifiques, l'*Agricultural Health Authority* et les douanes, et devrait contribuer à améliorer l'application de la CITES dans le pays. Il a également ouvert des voies de communication intéressantes entre tous les pays participants. Sur sa lancée, l'organe de gestion du Belize a l'intention d'organiser un atelier national pour diffuser les connaissances acquises à l'atelier CITES parmi les nationaux du Belize, contribuant ainsi à améliorer l'application de la CITES dans ce pays.

Formation CITES au Kazakhstan

19. Les autorités scientifiques et l'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique, avec le gouvernement du Kazakhstan, sont en train de préparer un atelier sur l'application de la CITES, qui aura lieu à Almaty en septembre 2001. Cet atelier permettra d'approfondir les connaissances des fonctionnaires du Kazakhstan et de leur donner des conseils pour

l'application de l'Article IV, l'avis de commerce non préjudiciable, et la mise en œuvre d'autres éléments essentiels de la CITES. Plusieurs taxons indigènes, y compris des esturgeons et le mouflon d'Eurasie, serviront d'études de cas.

Formation sur les coraux

20. Avec l'appui financier du Département d'Etat américain, le NMFS a organisé en avril 2001, en Indonésie, un important atelier international sur le commerce des coraux, visant à:
- a) discuter de l'état du commerce des coraux durs, des préoccupations environnementales et des mécanismes existants pour réglementer ce commerce,
 - b) donner de conseils sur les meilleures pratiques de prélèvement, de gestion et de surveillance continue des coraux. Les autorités scientifiques des Etats-Unis d'Amérique ont aidé le NMFS à préparer cet atelier et à l'animer. Au nombre des participants figuraient des représentants du *Marine Aquarium Council*, de TRAFFIC-Europe, de TRAFFIC-Océanie, du WWF-Etats-Unis, de l'*International Marinelife Alliance*, des autorités scientifiques du Royaume-Uni, et du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE. Des ONG indonésiennes étaient également représentées, ainsi que des institutions de Fidji, du Viet Nam, de Tonga, des îles Salomon, du Vanuatu, et des Philippines. Des recommandations très claires ont été émises concernant la gestion des récifs coralliens, le contrôle et les pratiques de prélèvement. En outre, le personnel indonésien chargé de la lutte contre la fraude a bénéficié d'une formation élargie sur l'identification des coraux durs.

Espèces exotiques envahissantes

21. Des représentants de la région Amérique du Nord ont participé à la sixième session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique. Cette session était principalement axée sur les questions liées aux espèces envahissantes. La discussion a porté sur quatre grands thèmes: l'approche intégrée, la prévention, la détection précoce et la parade aux invasions, l'éradication, et l'atténuation des effets. Cette réunion a formulé des recommandations concernant les perspectives de travail et a reconsidéré les principes directeurs. Plusieurs Parties se sont déclarées intéressées à poursuivre leur collaboration avec la CITES à cet égard. Les Etats-Unis d'Amérique et le Canada sont membres du Groupe de travail CITES sur les espèces exotiques envahissantes, dont les activités sont résumées dans le rapport du président.

Réunion régionale de la CITES

22. Du 24 au 27 avril 2001, les autorités scientifiques et les organes de gestion du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Mexique ont participé à la table ronde CITES de la 6^e session du Comité trilatéral Canada/Mexique/Etats-Unis d'Amérique pour la conservation de la faune sauvage et des écosystèmes, tenue à Ottawa, Canada. Ce fut l'occasion d'échanger des informations et d'agir en coordination au sein de la région concernant toute une série de questions relevant de la CITES. La région Amérique du Nord est, entre autres, convenue:
- a) d'envoyer une lettre au président du Comité pour les animaux (avec copie au Secrétariat), par l'intermédiaire de la représentante de la région Amérique du Nord (Susan Lieberman, Etats-Unis d'Amérique) et du représentant suppléant au Comité pour les animaux (Rodrigo Medellín, Mexique), demandant que toutes les régions CITES bénéficient d'une représentation égale au sein de tout nouveau groupe de travail sur les

établissements d'élevage en captivité d'espèces inscrites à l'Annexe I, qui sera établi à la 17^e session;

- b) de recommander qu'en cas de controverse sur la participation d'ONG, le Comité pour les animaux (et le Comité pour les plantes) appliquent la procédure adoptée à la dernière session de la Conférence des Parties;
- c) d'envoyer une lettre au co-président du Groupe de travail sur les critères, par l'intermédiaire des représentants de la région Amérique du Nord au Comité pour les animaux (Susan Lieberman) et au Comité pour les plantes (Bertrand von Arx), demandant que, dans le rapport au Comité permanent, les changements proposés n'ayant pas fait l'objet d'un consensus entre les membres du groupe de travail et les Parties concernant figurent entre crochets;
- d) de recommander l'établissement d'un groupe de travail intersessions sur les mouvements transfrontières d'échantillons utilisés à des fins de recherche susceptibles de se dégrader avec le temps, entre la 45^e session du Comité permanent (juin 2001) et la 46^e session (février 2002);
- e) d'organiser un atelier (qui sera accueilli par le Mexique au printemps 2001) pour favoriser l'échange d'informations sur la procédure relative à l'avis de commerce non préjudiciable entre les trois autorités scientifiques de l'Amérique du Nord.